

## Le dernier FIL RH de l'année

Toute l'équipe d'Equilibres RH vous souhaite de

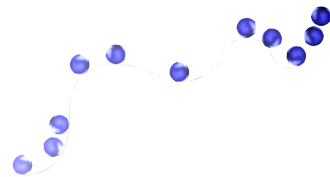


Joyeuses Fêtes de fin d'année



### Sommaire:

- La procrastination : c'est bon pour vous !
- Le fil en image : Les entretiens annuels
- Actu juridique : RGPD, Késako ?



### La procrastination : c'est bon pour vous !

La procrastination est le fait de repousser au lendemain les tâches importantes du jour. C'est le fait de toujours trouver mieux à faire que de régler un dossier urgent ou d'appeler un client mécontent.

Nous procrastinons tous, alors voici quelques raisons (objectives ou non ;) ) de ne pas culpabiliser en cette fin d'année :

1. Procrastiner ne veut pas dire ne rien faire : Si vous répondez à vos 250 mails en retard au lieu de boucler le rapport que vous devez rendre lundi matin, et bien c'est déjà une bonne chose de faite !
2. Quand vous commencez, vous commencez vraiment (et efficacement) : Alors oui, vous avez attendu la dernière minute pour écrire ce dossier tant attendu par votre collègue, mais au moins, vu l'urgence, en 45 minutes il est fini.
3. Vous êtes aussi beaucoup plus concentré : Après avoir passé quelques heures à effectuer vos derniers achats de Noël, votre cerveau est reposé alors quand vous vous mettez (enfin !) au travail, votre concentration est au niveau maximum.

4. Un problème de société : Avec l'arrivée des nouvelles technologies vient aussi l'arrivée des tentations : Youtube, Facebook, Candy Crush et tant d'autres... alors ce n'est pas vraiment de votre faute...

Et si vous souhaitez quand même arrêter de procrastiner, voici quelques conseils :

Fixez-vous des objectifs raisonnables : avoir une liste de 3 mètres de long ne va pas booster votre motivation, alors fixez-vous 3 à 5 priorités par jour et respectez les. Ça fait tellement de bien de rayer une tâche de la liste.

Sachez vous arrêter : Si vous travaillez des semaines entières sans vous arrêter et que la dernière fois que vous avez pris des vacances c'était en 2007 alors forcément vous serez plus sujet à la procrastination. Faites de vraies pauses, aller prendre l'air, prenez un jour de repos... vous verrez, ça fait du bien !

Sachez reconnaître quand vous êtes en train de procrastiner : Parce que savoir, c'est pouvoir !

## Le FIL en chiffres : Les entretiens annuels

### LES ENTRETIENS ANNUELS D'ÉVALUATION

85 % des managers  
pensent que l'EAE est  
important



Mais dans les faits ce n'est pas toujours évident



61% seulement  
prennent plus de 30  
minutes pour les  
préparer

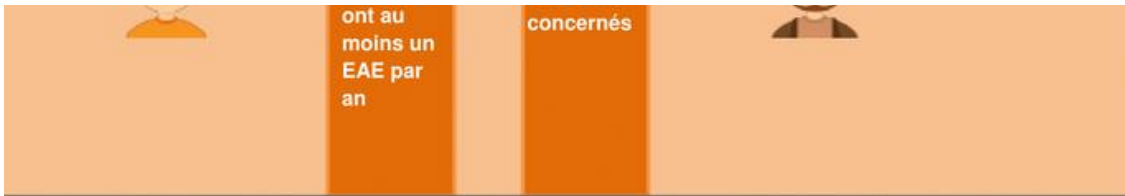


58% craignent de  
démotiver leurs  
équipes



36% peinent à instaurer un  
climat de confiance





## DU CÔTÉ DES COLLABORATEURS, LES RETOURS SONT MITIGES

3/4 DES EAE REPOSENT SUR DES CRITERES JUGES « PRECIS ET MESURABLES » PAR LES COLLABORATEURS



46% estiment que la valeur de leur contribution au travail n'est pas reconnue



91% des managers estiment montrer des signes de reconnaissance

## LES EAE PEUVENT ETRE SOURCE DE STRESS AU TRAVAIL

30% des EAE conduisent à une baisse significative de la performance du collaborateur

+ 80% de probabilité qu'un salarié soit confronté à une forte demande psychologique en présence d'objectifs chiffrés



Source: Talentsoft

## RGPD : Késako ?

Le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) est le nouveau règlement visant à assurer la protection des **citoyens européens** lorsque leurs données personnelles font l'objet de traitements (automatisés ou non) ... ce qui, au vu du développement des nouvelles technologies (applications sur smartphone, accessoires connectés...), vise à nous sécuriser et à nous rassurer.

En contrepartie, cette réglementation aura **des impacts** dans nos entreprises (en lien avec nos obligations CNIL)

Et le RGPD entrera en vigueur le **25 Mai 2018 !**

## Les premiers éléments

La mise en conformité au RGPD est complexe. alors voici 5 règles à respecter :

- La protection réelle des données : le principe de Privacy by Design. Chaque nouvelle technologie traitant des données doit garantir, dès la conception des données et à chaque utilisation, la meilleure protection possible de ces données.
- Le consentement de l'utilisateur : Le consentement doit être clair et explicite pour permettre la collecte des données
- Le droit à l'oubli / à l'effacement : L'utilisateur doit pouvoir retirer ses données facilement
- L'accès de l'utilisateur à ses données : L'utilisateur est dans le droit de demander l'accès aux informations le concernant
- Le DPO (Data Protection Officer) : Vous devez nommer un responsable de la protection des données au sein de votre entreprise

Au delà de la contrainte, c'est peut-être l'occasion de repenser les rôles et les responsabilités au sein de vos équipes...



---

*Copyright © 2018 Equilibres RH, All rights reserved.*  
Vous avez été en contact avec Equilibres RH

**Our mailing address is:**

Equilibres RH  
3 boulevard Kennedy  
Bourg-en-Bresse 01000  
France

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)

